Papiers de l'abbe Hatan

PROJET

DE

FORMATION D'UNE ASSOCIATION OU LIGUE

POUR LA

Conservation de la Langue Basque (')

Monsieur et cher Compatriote,

Au mois de septembre dernier à Hendaye, à la suite des deux séances du « Congrès pour l'unification de l'orthographe basque » pendant lesquelles fut adopté le plan de travail présenté par M. Sabino de Arana, une troisième réunion eut lieu, le soir, à la Mairie de Hendaye, à laquelle assistèrent seize congressistes des deux rives de la Bidassoa. Dans cette troisième séance, où il ne pouvait plus être question de discuter sur l'orthographe basque, les seize congressistes, après une longue discussion, décidèrent de fonder une Association pour la conservation de l'euskara et de lui donner l'appellation de Fédération littéraire basque. Ils nommèrent ensuite un Comité-Directeur provisoire ainsi constitué:

Chanoine ADÉMA, président;
ARTURO CAMPION
SABINO DE ARANA vice-présidents;
GUILBEAU, secrétaire-général;
HIRIART, trésorier;
ARBELBIDE
AZKUE
BROUSSAIN
GUERRA

Plus tard, la majorité de cette Commission provisoire décida d'y adjoindre les trois personnes suivantes :

M. l'abbé Lagaz, supérieur du Grand-Séminaire de Pampelune; M. Sérapio Mugica, archiviste de la province de Guipuzcoa, et M. l'abbé Daranatz, secrétaire de l'Evêché de Bayonne.

Elle résolut aussi de donner à M. Daranatz les fonctions de secrétaire-adjoint; à

⁽¹⁾ Cette Association, si elle se forme, sera absolument indépendante du « Congrès pour l'unification de l'orthographe basque ». On pourra y adhérer sans faire partie de ce Congrès, et vice versa.

M. Hiriart, en plus de sa charge de trésorier unique, les fonctions de collecteur pour les cotisations prélevées au Nord de la Bidassoa, et à M. Guerra, celles de collecteur pour la partie du Pays Basque située au Sud de la Bidassoa.

Le 18 novembre de cette année, le Comité-Directeur provisoire, ainsi constitué, s'est réuni dans une des salles de la Mairie de Fontarabie, mise gracieusement à sa disposition par M. Laborda, alcalde de la ville. Etaient présents : MM. Adéma, Arbelbide, Azkue, Broussain, Campion, Daranatz, Guerra, Guilbeau, Hiriart, Mugica, Etaient absents : M. Arana, empêché par son état de santé, et M. Lagaz, retenu à Pampelune par ses occupations. Leur absence a été vivement regrettée par les autres membres de la Commis-

Après avoir pris connaissance d'un rapport envoyé par M. Arana et décidé quelle serait la marche à suivre pour l'unification de l'orthographe en conformité du vote émis par le Congrès de Hendaye, le Comité provisoire a résolu, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer à tous les adhérents au Congrès de Hendaye une circulaire imprimée pour leur demander leur avis sur la création d'une Association dont le but exclusif serait la conservation et la propagation de la langue basque.

Conformément au vœu exprimé par cette Commission provisoire, nous vous transmettons donc, Monsieur et cher Compatriote, avec prière d'y répondre, le questionnaire

L'Association que nous nous proposons de créer ne serait pas, à proprement parler, une Société d'études linguistiques, ni une Société littéraire, encore moins une Association politique. Ce serait une vaste Ligue patriotique ouverte à tous les Basques des sept provinces, quelles que soient leurs opinions politiques ou leur catégorie sociale, où entrerait l'euskarologue aussi bien que le paysan illettré, le riche armateur de Bilbao aussi bien que l'humble berger des montagnes de la Soule (1).

Pour vous donner une idée de ce que devrait être, selon nous, l'esprit de cette Association, nous vous soumettons quelques-uns des statuts élaborés par deux membres de la Commission provisoire et approuvés par l'unanimité des personnes présentes à la réunion du 18 novembre, à Fontarabie :

ART. II. — Il est formé une Association pour la conservation de la langue basque.

ART. III. — Cette Association sera nommée..... (??)

ART. III. — c) Les membres titulaires sont ceux qui versent une cotisation annuelle de six francs (pour les Basques habitant la France et les colonies françaises, quelle que soit leur origine), de six pesetas (pour les Basques habitant l'Espagne, quelle que soit leur origine). Les Basques habitant tout autre pays que l'Espagne et la France verseraient une cotisation de six francs par an. Les cotisations seront prélevées au mais de juin de chaque année. tout autre pays que l'espagne et la réalice verseraient une cousauon de six francs par dr. 183 con sations seront prélevées au mois de juin de chaque année. Arr. V. — Sera exempté de la cotisation annuelle tout membre de l'Association appartenant à

une Congrégation religieuse ayant fait vœu de pauvreté.

Arr. VI. — Les personnes étrangères au Pays Basque pourraient être admises dans l'Association à condition d'être présentées par deux membres Basques et sous réserve de l'approbation du

Art. VII. — Le but exclusif de l'Association est la conservation et la propagation de la langue basque.

⁽¹⁾ Le Comité-Directeur provisoire estime que le soin de s'occuper de l'étude linguistique du basque incombe plutôt à un groupe très restreint d'euskarologues.

- L'Association s'interdit formellement toute discussion et toute propagande politique, religieuse et sociale.

tique, religieuse et sociale.

ART. IX. — Serait exclu de l'Association:

a) Tout membre qui, pendant deux années de suite, ne paiera pas sa cotisation;

b) Tout adhérent qui se prévaudra de sa qualité de membre de l'Association pour se livrer
à la propagande politique, religieuse ou sociale, quoique de par soi chacun reste libre
de suivre la ligne de conduite de ses préférences.

ART. X. — Les fonds centralisés par la caisse de l'Association seront passés en écritures et seront
employés à subventionner toute œuvre destinée à conserver et propager l'euskara.

ART. XI. — Chaque année, il y aura au moins une Assemblée générale des Délégués de

l'Association.

ART. XII. Les Délégués seront élus proportionnellement au chiffre de la population parlant ART. XII. — Les Dérègues seront ette proportionnement du chinte de la population pariant basque dans chacune des sept provinces de l'Euskalerri. Art. XVII. — L'administration des fonds sera contrôlée par une Commission prise parmi les

Délégués de l'Association.

Ces statuts sont essentiellement provisoires et, si l'Association que nous avons en vue voit le jour, ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale qui se réunirait après le Congrès pour l'unification de l'orthographe basque, probablement en septembre 1902, dans une localité qui reste encore à désigner. Cette Assemblée générale des délégués aurait aussi pour mission d'établir la composition définitive du Comité-Directeur ou Conseil d'administration et de choisir l'appellation à donner à cette Association.

Monsieur et cher Compatriote, vous êtes prié de répondre le plus tôt possible aux questions posées. - Aussitôt que les réponses des Congressistes de Hendaye auront été réunies, elles seront recensées et M. le Président fera connaître à toutes les personnes consultées les constatations auxquelles elles auront donné lieu. Il est entendu que si la majorité des Congressistes répond affirmativement, l'Association dénommée F. L. B. (ou toute autre appellation) sera par le fait constituée.

Afin de faire face aux dépenses urgentes de l'Association, le trésorier percevra sans délai la cotisation de l'année 1901 au moyen d'une traite postale adressée à chaque adhérent.

Il sera pourvu, tout d'abord, aux frais qu'entraîneront la publicité et la propagande qui devraient être faites, indépendamment des démarches personnelles des premiers adhérents, dans le but d'attirer à cette Association de nombreuses adhésions et d'augmenter ses ressources pécuniaires.

Bizi bedi Euskara!

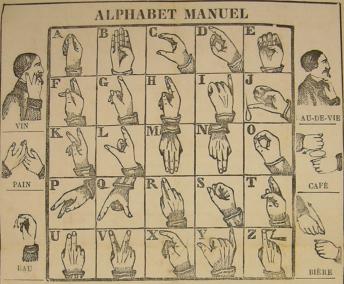
CHANOINE ADÉMA.

PRÉSIDENT DU CONGRÈS DE HENDAYE.

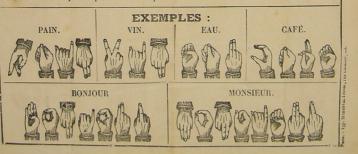
Vous êtes prié d'adresser votre réponse à l'adresse suivante :

M. l'Abbé DARANATZ, secrétaire de l'Évêché, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

Varia, de M. Hatan



Pour apprendre cet alphabet, on en étudie d'abord 5 ou 6 lettres et quand on les a bien saisies et comprises dans sa mémoire, on en apprend 5 ou 6 autres, ainsi de suite depuis A jusqu'à Z. Quand on les connaît toutes exactement comme elles sont indiquées sur ce tableau et qu'on les imite avec facilité, on peut exprimer tout ce que l'on veut dire.



Alphabet manuel.

aghabel manuel.

Livres barques de M. l'abbé Hatan 1. - Gros in - 80, Helbreux. 2. - Recherches historiques sur le Pays Barque, per Hariston 3. - Diccionario de Aizquibel. 4. - Notitia utriusque Vasconice 40 à 50 f. 1. - Le Verbe Barque 1 Inchauspe. 6. - Monde primitif. Origine der language, par Court de Gébelin. 7. - Cablean synsptique et universel. J. - Mélanges de Linguistique, 2 g grun gust religie war diggen of francisque Michel).
16. Kender alphabet. 11. - Gramm. de Lecluse, en maurais etat. 12. - Hertoire Des Eurhaniens, (Chaho). 13. - Vocabulavie par le Trène Juvénul larty 14. Dissertation sur la Vanque Basque.

Alphabets meins,

Alphabet brabe

	MARKET STREET				
Pelage	Grec primitif	Etrusque	Romain jorimitéf	Romain temps l'Auguste	
A	A	A	A	A	
18	В		В	B	
C	Г)	C	C	
D	Δ		D	D	
4	E	1)	E	F.	
1	F	1	F	F	
1	Z		S	G	
B	Н	BQ	A B C D E F S	A B C D E F G	
0	0	00			
1	1	2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	1	I K L M N	
K	K	CK	K	K	
V	1	VA	K 16 M N	L	
M	M	mw	M	M	
M	N	ии	N	N	
	=				
0	0		0	0	
P	П	71	P	P	
N	0		R	Q	
P	P	901	R	R	
2	Σ	MZ		S	
1	T	1	T	T	
ABCDXXIDOIKVMYBOPXPXTrtPY	ABFDEFZHOIKAMN HOHOPETYXPY	71 443 MZ † YV J * 8	O P Q R T V X	O P Q R S T V X Y Z	
t	X	1 #	X	X	
P	P	8		y	
Y	4			Z	

L'aspiration franche, celle qui se promonce par la simple ouverture du gosier; il n'en est point ainsi dans la tanque primitive et chez plusieurs nations de l'Europe même. On y modifie l'aspiration par une consonne, comme dans cha, che, chi, etc. tha, the thi etc.

Bayonne, le 5 Juin 1908. ÉVÉCHÉ BAYONNE the Monsieus Hatan Your aver demande a Monseigneus l'Eveque l'autorisation de faire imprime une petite dissertation dans laquelle Vous essayez de demontre que les Basques - Voskaviens ont le mieux conservé la langue anté-diluvienne, et que toutes les langues éteintes et vivantes sont délivées de celle-là. La Granden n'y voit ni inconvenient ni danget Veuillez agree, the Monsieux Hatan, l'assurance de mon respectueux dévouement en N.S. Davaratee/the A Monsieur l'abbe Hatan, à Ciboure.

Imprimerie Typographie Timbrage St. Jean-de- Luz, le 27 Octobre 1908 J. Dargains Rue de l'Eglise, 1 9. Rue Gambetta Saint-Jean-de-Luz Bayonne, le 12 Nov. 1908. Le la Brochere de M. & Ahhe ÉVÉCHÉ BAYONNE wills are converture tans la relieve the Monsiew Hatan On vous a demandé beaucoup trop the à It pan de hox pour la femille in -82 à 3 ou exemplaires -La femille doit vous revenit de 30 à 30 hancs - 40 hancs au plus Li vous voulez que je puisse entre en pourparlers avec M. Lasserre, To tat envoyez-noi les manuscrit, Je To tat me charge de laire tranches l'affaire au mieux de vos intérêts et au plus totaffectueux dévouement en N.J. risin Il Kulos Haranate/to Jeargains Caracteres corps & Elsevir Interligne 2 points

ÉVÊCHÉ

Bayonne, le 12 Nov. 1908.

BAYONNE

She Monsiew Hatan,

In vous a demandé beaucoup trop che à 3t pan de Lux pour la femille in-8: à 3 ou exemplaires. La femille doit vous revenit de 30 à 35 panes — 40 poures au plus. Si vous voulez que je puisse entres en pourparlers avec M. Lassarre, envoyez-moi les manuscrits-je me charge de saire tranches l'affaire au mieux de vos intèrêts et au plus tot.

affectueux dévouement en N. S.

1 avanale to

nommé vic. d'ascair. nomme wire o Tranking, Curi d'Interity décide

Imprimerie Typographie Timbrage St. Jean-de- Luz, le 27 Octobre 1908 J. Dargains Rue de l'Eglise, I 9, Rue Gambetta Saint-Jean-de-Luz Fix de l'Infrersion de la Brochure de Mel 8 bbe Too Jages environ-frait Pa feailles au conventure tans la reliure et le pièr des clické Comortine et encertage 30-00 Total - 1/0 00 Papier Blanc Alfa, Raisin Il Kelos Converture Format in 8° Kairin Hargain, Caracteres corps & Elrevir Interlique 2 points

-O.+ A Bayonne, le 6/12 - 04 Monsieur l'Abbé. J'ai l'homen de vous adusser la solution des problème dont vous m'avez parlé hier. J'espèce qu'elle Vous Donners fatisfaction. En retorn de ce maigre dervice f'ose vous Demanue ien souvenir Dans was bonnes prices Agréez, Monsieur l'abbé. L'assurance de mon profond respect

if suffit de form un produit de facteure don't le per est Question. - De combin De manière pourrait or arranger 12 on 18 lettres en de lune unité! leur faisant occuper toute les folices possibles? Cour 12 lettre Prenous un nombre quellongre De lettres 17 The a une elles donnert of arrangements 12×11×10×9 12 X11 X10 X9 X8 Si à la suite de chacune p'écris Your n'écrire que les résultats successivement bes /n-1) qui restent frem. 1 à 1 rai tous les arrangements La 2 2 a' 2 3 a 3 4 a' 4 700 7 8 at 8 an, bn, en, dn, - - - - nd 9 a 9 9500800 10 à 10 Suisque chaque lettre me Jonne (m-1) - arran 9001600 gements, fien ai en tout 110 11 12 a 12 n(n-1) diano le fableire précisan 1.302.061.344 deux à 2 sur une mêne ligne horizontele 18×17 el en les faisant suive successivement & seo 2 0 2 4.896 m-2) letter qui sessent j'amai les arrangements 3 ac 3 4 à 11 16028.160 50 5 11 13.366.080 abe, ack, adb. anb. bac, bea,... 6 à 6 00 160.392.960 7 a 7 8 a 8 1.264.322.560 Comme if restait in- 2) letties chaque 17.643.225.600 9 à 9 158.789.030.400 gements 3 à 3. J'en ai Donc en tout 10 à 10 1.270.312.243 .200 8.892.185.202.400 n(n-1)(n-2) 12 à 12 53.353.114.214.400 266.769.571.072.000 De atte formule de voit exisment. 14 à 14 1.069.062.284.288.000 3.201.186.882.864 .000 6.402 373.705. 7 28.000 16 a 16 Sour houser de combier De mariois on feet grouper des letter nan. 12 a 14 6.402.373. 705. 728. 000 18 a 18 17 .403.456,103.286 .420 Total

En nombres rounds on facut, grouper I milliand et demi de groupes différes avec 18 lettres on en formerant If millions et demi de milliords. Il l'aget, ben entender, de groups où la même lettres n'est pes sépétée.

Jane 58, nu & 2 Nexiversisé

Monniem

le reppose que aon som le ose ut par inconsu je tout con jour dans connothe me formant de Giblographie Buega. Le prépose de rouver supplient à au our ex et cat à la propose que je poude la liberté d'over ècrire.

fai fait un soch d'arentoire des sheur est prover livre Begue. On a j'er crais h. Didger vous producies un examplaire du famers Nouvern Testanoit a Fricanague, La Trackell 1571. Si la fait set sont pourries - com en are docume quelque abbeils su a volume Consias état, d'arentose parties estat autre paper manquish et .)? Le mirur remit que vou vouilling bien a communique le volume fou viagle queste hours

Charle frite, recommende ; je oor traducis comple cafee Clourt & on frais de fort).

Pai du confin de lion dont un referbe et a fort difectuer.

fai audi plusand ande 300 rance des 80000 xour vicles les flu interestants de note.

Lastresais à lagoir la son ou ruy auto. 32

2 en a dont j'ai plantant excuptain pla on moin impartaite. Tout- être pourrison- non presone l'icharge arriver à non complete que lon ononex relativement presser ...

Moran, more se remerajarente medicifica R'armora de sea consolimation la ples distingual

Julier Vinson

James 8 n. 2 e' Maiverlike'

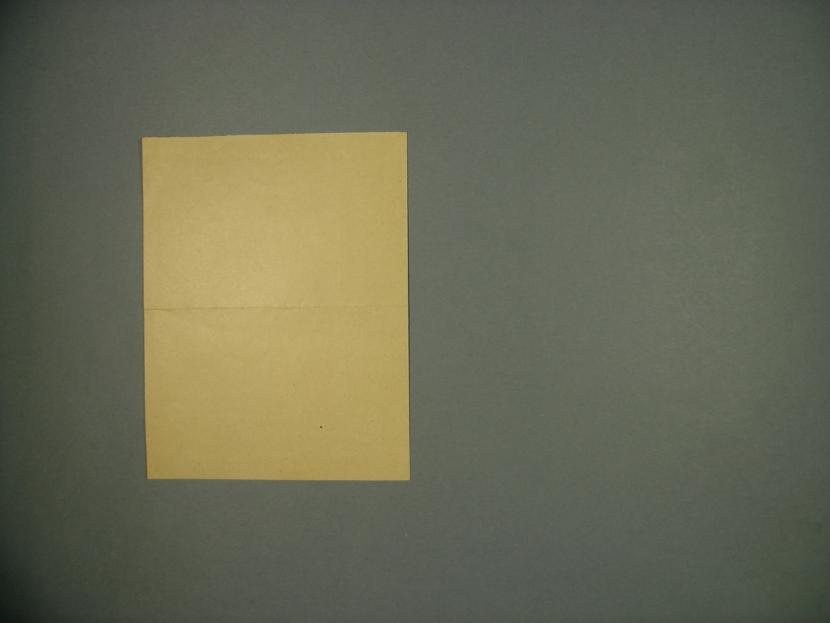
8 hours 1905

Monwer,

he regio este lette est con en reminio. Votin Fricanoque est san donto alui q- jai on este la main 2 M. C.! alli M. Bellit: K ac sanait stre toda!

Lunt on tartor, Reit asinterant? Chicago; mais Za B; Blothigh & Fun en a un superbe et his complet. Von un dit a aoin que le lore sque

valers. Tout a qui est autérite ; 1811 a de la untern. Vogeg donc Copy à me miller mentent Asia Vinson



Jumperle, al Ollober 1895 Monjeur le Ciui Je n'emploue de vous Emercier du le intergrant emoi que voy any bien mela me faire Asomplie de Vouloir Allephr Meny brothing pay mai company per le langue Bugue on plutate to clymologia, Je cruis que le vocabulaire de alle lapper 440x apirone Charge Deliment changes, Copendant Un Certain hombe do mot fendenebing D'origine indigene. J'aurei l'horneur boug peu de vous a Dagun Julge, auto, travaux, Tarraijch

Meaner de pomoir Milor Julyu Chore I voy day butty to be beich philologica Walkenseyenous how formers un feu enoute. Mici Graspe tong. Dailieux, Commo lang l'expliques un circulatorque faurai I honneur to vary exporder diciper, non implimon husbar by travary of respersing Co mewifu d'une façor un per exeptiones gree now forwary infordy tolmar, the func Predition Judguitality and fill president ete. Intrulay, biron le promotto, carla Une highen don't was nepermety a Porcyin de Lory Zeparlen Tourse of voy 6 vouly big à vay

Gemander quelque, achis cis cover our sotre Parano mimoire Cour augmentui; fi me Cornera: De Many on tray point declement, Docy furly the Probe ming Com me Honare O'logypte. Ocal elle effectione healthin Semontant any hout Change, may extende bin difficile d'y ajouter foi. Cuy de l'Euspe Osientale one Conjerce en grunde partire du morm, lever artique Mione. Or, d'april powong le fly expert, en la matrire, le Sohimien coop tite un dielecte Undou, age apparent a Mindoustari ch au Dengali. E Bohenicus houblent avoir Emples of Europe, & les buile des invoying Mogoly. De fly Attil bien certain fre le tesmede Balfrey L'attache an mot Daos Ka Significant

bassion. The le rapprocherais fly Volontius de la lacine Easi, "parler heut. voix, aboyers el porduite a parter destintements Enskare four Euskoara dignifecail l'id: me de ceux qui pasteur distinctionnen paropposition à Cediarane · Demi langagen, Wine changer au Bredgee " Grane à Gascon, j'y verrai une lorrespon de Vascon. Thurwan mot Soule, la forme Subilla ou Sy Della concercifar Cline me portrail je l'avance a le reach for Sur-pe-la, lett. 440, la partie inférieur de la fail. Le l'huriel Horrin denous Volontier R en Bogue, longwilet place with Dear Voyelle. Cf. Fliberis et Hiri. bose. In attendent que j'air l'hormer delanger aine vous fly languement, effice, je vous pere, l'apreare Of mon parfail Sepece Ob de Charoncy, a d'Maurice le Chesency (1800)